

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° DEL030-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 avril 2021, s'est réuni dans la salle du
Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN,
N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM.
E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF,
Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 8 avril 2021)

M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 7 avril 2021)

M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 avril 2021)

M. MERCIER Vincent (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 5 avril 2021)

Messieurs Mickaël GUIHENEUF et Daniel FINAZZO ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Signature de la charte de réseau territorial AGGLO
SUD-EST.**

Rapporteur : Sylvie CUSSIGH

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La charte de réseau territorial AGGLO SUD-EST est un document d'orientation visant à
formaliser et renforcer les partenariats entre les établissements d'enseignement artistique du
bassin de vie concerné, dans le cadre de leur politique culturelle.

Elle prend appui sur l'ensemble des textes de référence publiés par le ministère de la culture
(schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique 2008 et
charte de l'enseignement artistique spécialisé 2001) et s'inscrit dans la logique du schéma
départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en
amateur du département de l'Isère (à ce jour, 9 réseaux existent déjà, certains depuis 2016).

L'objectif est de développer des coopérations de territoire en matière d'enseignement
artistique et culturel pour une offre pluridisciplinaire et équilibrée par bassin de vie, se
construisant ainsi sur une transversalité des ressources et des spécificités de chacun, tout
en restant en cohérence avec les différents projets d'établissements.

Le réseau « AGGLO SUD-EST » se déploie sur les communes d'Echirolles, Le Pont de
Claix, Eybens, Saint-Martin-d'Hères, Gières et Vizille.

En tant que centres de ressources, les écoles de musique, de danse et de théâtre participent
au dynamisme, à la structuration du territoire et luttent contre les inégalités d'accès à la
culture. Les structures concernées par cette charte souhaitent mettre en commun des
ressources au service de tous.

Les signataires partagent leur attachement aux droits culturels du citoyen, à l'éducation par la pratique des disciplines artistiques, à la consolidation du lien social et du vivre-ensemble.

Le réseau se donne pour objectif de se fédérer autour d'ambitions communes comme :

- encourager les relations partenariales entre les écoles,
- favoriser l'accès du plus grand nombre possible aux enseignements et pratiques artistiques dans un souci d'égalité sociale, économique et territoriale,
- proposer des actions de formation, de création ou de diffusion communes ou cordonnées à destination des élèves, jeunes et amateurs ou des enseignants...

Il s'agit là de renforcer la complémentarité et la diversité de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire, la coopération des équipes pédagogiques et le partage des ressources, quand cela est possible, en formalisant des projets communs tout en garantissant la prise en compte de l'identité et des spécificités propres à chaque structure. Chaque établissement participe au réseau de façon libre et indépendante et peut rester ouvert à des collaborations externes à ce réseau.

Tout projet entre établissements fait l'objet d'une convention signée par les élus locaux et/ou responsables associatifs afin de définir les modalités pratiques du partenariat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la charte du réseau d'établissements d'enseignement artistique du territoire sud-est de l'agglomération défini sous l'appellation réseau AGGLO SUD-EST.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 avril 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.